

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD361

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme Abeille et M. Baupin

ARTICLE 2

I. À l'alinéa 19, substituer à la seconde occurrence du mot :

« et »,

les mots :

« ainsi que ».

II. Compléter cet alinéa par les mots suivants :

« et les objectifs de productivité retenus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le retour à l'équilibre financier du système ferroviaire qui est un des objectifs majeurs de la réforme ferroviaire requiert de fixer des objectifs chiffrés de maîtrise des coûts dans le contrat État/SNCF Réseau, qui soient suivis annuellement afin d'apporter les éventuelles mesures correctrices qui s'avèreraient nécessaires.

C'est l'objet de cet amendement.